

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 45
- présents suppléants : 3
- procurations : 14
- votants : 62
- suffrages exprimés : 57
- abstentions : 5
- pour : 57
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/043

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric LUVISITTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Danièle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONSO, Nicolas TOURON, Jean Pierre CABOS, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE à Joëlle ABADIE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Jean-Marc DUPOUY à Jean-Claude JACOMET, Jean-Marie VIGNES à Nicolas TOURON, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Jean-Charles LAUREYS à Alain PIASER, Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Stéphanie LAGLEIZE à Jean-Marie DA BENTA, Pascal AUDIC à Pierre DUMAINE, Sylvie ORTEGA à Régine SARRAT, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Valérie DUPLAN à Serge SOHIER et Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID,

Absents excusés : Pascale LEONARD, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Xavier SARGUINET, Monique KATZ, Bernadette GACHASSIN, Patricia CORREGE, André QUINON, Geneviève PFIMLIN, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL et Jean-Paul COMPAGNET.

Objet : Finances – Affectation des résultats 2023 du Budget annexe GEMAPI

Les résultats de l'exercice 2023 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023

721.84 €

Résultat antérieur cumulé au 31/12/2022

215 248.29 €

Résultat de fonctionnement cumulé à affecter

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240314-2024-0930
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2023	0.00 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2022	0.00 €
Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2024	0.00 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2024 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	0.00 €
Supplément disponible	215 970.13 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	215 970.13 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0.00 €

Proposition d'inscriptions au budget 2024 :

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	0.00
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	0.00
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé <i>(un titre de recettes sera établi pour ce montant)</i>	0.00
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	215 970.13
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0.00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président de séance entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (57 pour – 5 abstentions : Joëlle ABADIE et le pouvoir de Hervé CARRERE, Laurent LAGES et le pouvoir de Philippe LACOSTE et Christine MONLEZUN)

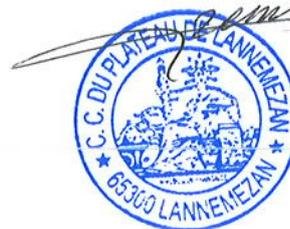
DECIDE

- **D'adopter l'affectation des résultats 2023 du Budget annexe GEMAPI ci-dessus présenté.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Affichée le 26 MARS 2024
Publiée le 26 MARS 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240314-2024-043-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception en préfecture : 26/03/2024